

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
Compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
09/04/2021	15/04/2021	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mil vingt et un,

*Le 14 avril à 19 Heures 00, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVÉ, Maire.*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri (arrivé lors de la délibération n°4), BOURGEOIS Anne, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François. SACHET Elodie (départ lors de la délibération n°9)

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : JALLU Yann, ROCHELLE Stéphane,

ABSENTS : néant

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Anne BOURGEOIS, ROCHELLE Stéphane donne pouvoir à Fabienne LANDAIS, SACHET Elodie donne pouvoir à Laëtitia JOUAUX

Mme Peggy BOULET a été élue secrétaire de séance.

NN° 01-03-2021 – vote du budget lotissement Croix Potier 2 de l'année 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2021

Montant section de fonctionnement : 54 353.60 €

Montant section d'investissement : 34 892,66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2021, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il se présente ainsi :

Section de fonctionnement

dépenses			recettes		
Chapitre		54 353.60	Chapitre		54 353.60
011	Charges à caractère général	10 000.00	70	Produits des services	7 970.00
65	Autres charges de gestion courante	9 460.94			
042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	17 446.33	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	17 446.33
023	Virement à la section d'investissement	17 446.33	002	Excédent de fonctionnement reporté	28 937.27
002	Déficit de fonctionnement reporté				

Section d'investissement

Dépenses		34 892.66	Recettes		34 892.66
16	Remboursement des emprunts				
20	Immobilisation incorporelles				
23	Immobilisation en cours				
27	Autres immobilisations financières		040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	17 446.33
041	Opération patrimoniale		041	Opération patrimoniale	
040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	17 446.33	021	Virement de la section de fonctionnement	17 446.33
001	Solde d'exécution de la SI reporté	17 446.33	001	Excédent d'investissement capitalisé	

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°02-03-2020 – vote du budget Grand Verger de l'année 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Le Grand Verger de l'année 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif Le grand Verger de l'année 2021, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il se présente ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre		124 787.20	Chapitre		200 591.40
011	Charges à caractère général	50 514.00			
042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	74 273.20	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	124 513.20
			002	Excédent de fonctionnement reporté	76 078.20

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
chaptitre		198 786.40	Chapitre		198 786.40
			16	Emprunts et dettes assimilées	124 513.20
040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	124 513.20	040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	74 273.20
001	Solde d'exécution de la SI reporté	74 273.20			

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 03-03-2020 – vote du budget Zone Artisanale de l'année 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 Zone Artisanale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif 2021 Zone Artisanale tel que proposé par le Maire au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération **Précise** qu'il se présente ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre		29 414.40	Chapitre		29 414.40
011	Charges à caractère général	26 000.00	70	Produits des services	3 131.78
65	Autres charges de gestion courante	4.00	75	Autres produits de gestion courante	4.00
			77	Produits exceptionnels	16 208
042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	3 410.40	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	2 198.31
			002	Excédent de fonctionnement reporté	7 872.31

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre		5 608.71	Chapitre		5 608.71
			16	Emprunts et dettes assimilées	2 198.31
040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	2 198.31	040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	3 140.40
001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 410.40			

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 04-03-2021 – vote du budget Espace Tuffin de l'année 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 Espace Tuffin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif 2021 Espace Tuffin tel que proposé par le Maire au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération

Précise qu'il se présente ainsi :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre		29 221.51	Chapitre		29 221.51
011	Charges à caractère général	26 523.40			
65	Autres charges de gestion courante	4.00	75	Autres produits de charges courantes	7 583.05
66	Charges financières	2 694.11	758	Régularisation TVA	4
			002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	21 634.46

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre		76 947.20	Chapitre		76 947.20
16	Remboursement des emprunts	9 200.00			
23	Immobilisation en cours	67 474.20			
			001	<i>Excédent d'investissement capitalisé</i>	76 947.20

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°05-03-2021 Affectation de résultat du budget assainissement 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget assainissement 2020 de la commune présente les résultats suivants :

✓ Excédent de fonctionnement de 2020 18 061.25€
:

✓ excédent d'investissement de 2020 : 72 520.82€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2020, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

⇒ De reprendre l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2020 pour la somme de 18 061.25 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2021 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »

⇒ De reprendre la totalité de l'excédent d'investissement du compte administratif 2020, soit la somme de 72 520.82€, en recettes d'investissement au budget primitif 2021 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif principal 2021 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	18 061.25€
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	72 520.82€ (montant de l'excédent d'investissement 2020)

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 06-03-2021 – vote du budget primitif assainissement de l'année 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif assainissement de l'année 2021.

Montant section de fonctionnement : 89 880.25 €

Montant section d'investissement : 143 393.70 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le budget primitif assainissement de l'année 2021, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il se présente qu'il suit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépense			Recettes		
Chapitre		89 880.25	Chapitre		89 880.25
011	Charges à caractère général	7 460.00	70	Produits des services	60 000.00
66	Charges financières	18 027.37			0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	35 293.57	042	Opération d'ordre de transfert entre section	11 819.00
023	Virement à la section d'investissement	29 099.31	002	Excédent de fonctionnement reporté	18 061.25

Section d'investissement

Dépense			Recettes		
Chapitre		143 393.70	Chapitre		143 393.70
16	Remboursement des emprunts	21 104.10	27	Autres immobilisations financières	
20	Immobilisation incorporelles	33 500.00			
23	Immobilisation en cours	72 470.60	040	Opération d'ordre de transfert entre section	35 293.57
27	Autres immobilisations financières	0.00	041	Opération patrimoniale	6 750.00
041	Opération patrimoniale	4 500.00	021	Virement de la section de fonctionnement	29 099.31
040	Opération d'ordre de transfert entre	11 819.00	001	Excédent d'investissement capitalisé	72 250.82

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°07-03-2021 Affectation de résultat du budget principal 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget principal 2020 de la commune présente les résultats suivants :

✓ Excédent de fonctionnement de 2020 334 486,68€

:

✓ Déficit d'investissement de 2020 : 98 187,38€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2020, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

⇒ De reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2020 pour la somme de 46 000 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2021 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) » et d'affecter la somme de 288 468.68 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2021, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

⇒ De reprendre la totalité du déficit d'investissement du compte administratif 2020, soit la somme de 98 187,38€, en dépenses d'investissement au budget primitif 2021 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (Déficit) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif principal 2021 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes d'investissement	Compte 1068 <i>(Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	288 486.68 € <i>(affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2020)</i>
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	46 000 €
Dépenses d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (Déficit)</i>	-98 187.38 € <i>(montant du déficit d'investissement 2020)</i>

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°08-03-2021 Vote des taux de taxes 2021 :

Monsieur le Maire

✓ Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes foncières, établi le 22 mars 2021 par Le Directeur Régional des Finances Publiques, indiquant les bases d'imposition pour 2021 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant au titre des différentes taxes pour l'année 2021 s'élève à la somme de 57 586 €,

Monsieur le Maire présente le produit global attendu pour 2021 des taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget qui s'établit ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux de référence 2020 (+Taux départemental 2020 = Taux de référence 2021)	Coefficient de variation proportionnelle	Nouveaux taux 2021	Bases d'imposition Prévisionnelles 2021	Produit fiscal attendu 2021
Taxe foncière sur le bâti	12,86 + 19.90 = 32.76 %	1.061050	34.76 %	1 444 000 €	501 934.40€
Taxe foncière sur le non bâti	33,72 %	1.061050	35.78 %	276 700 €	98 999.40€
				Contribution au coefficient correcteur	126 722€
				TOTAL A mettre en recouvrement	474 211,80€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les taux d'imposition des taxes locales pour 2021 et les fixe comme suit :

Type de taxe	Taux votés en 2021
Taxe foncière sur le bâti	34,76 %
Taxe foncière sur le non bâti	35,78 %

➤ **Fixe** à 474 211.80 € le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2021,

➤ **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 09-03-2021 – Attribution de subventions municipales aux associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les subventions aux associations doivent être votées de manière spécifique, à l'article 657481, et qu'elles doivent être attribuées par le conseil.

Il précise que compte tenu de l'incertitude pesant sur certaines manifestations/réalisations de projets, le tableau qui suit présente deux colonnes :

-attribution de subvention dans le cadre du fonctionnement des associations

-attribution de subventions dont le versement sera conditionné à la réalisation d'un projet/manifstation etc...

Enveloppe	Nom de l'association	Proposition de la commission pour l'année 2021	
		Subvention de fonctionnement	Soumis à la réalisation du projet
<u>Sports et loisirs</u>	FC MBRN	700.00 €	
	BAZOUGYM (yoga)	500.00 €	
	MUSIC' A BAZOUGES	500.00 €	
	TRUITE TAMOUTAISE	300.00 €	400€
	TMC 35		300€
<u>Arts et Patrimoine</u>	COMPAGNIE DES 3 VALOCHES	1 000.00 €	1 500€
	CLLASSIERS (gallo)	1 000.00 €	
	EXTENSION SAUVAGE		1 000€
	CONFRERIE DU POMME	700.00 €	
<u>Animations</u>	COMITE DES FETES		1 000€
	OFFICE DU TOURISME	200.00 €	
	TRI MAOUEZ		250€
<u>Nuisibles</u>	ACCA-PIEGEURS RAGONDINS	600.00 €	
	ACCA	400.00 €	
<u>Le Village</u>	LE VILLAGE	30 000.00 €	
<u>École publique</u>	OCCE	7840€ (déjà attribué – délibération n°01-01-2021)	500€
<u>TOTAL</u>	48 690€	43 740€	4 950€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote une inscription de crédits à hauteur de 55 000€ sur l'article 657481 de l'exercice en cours

Attribue les subventions présentées

Précise que pour les subventions soumises à la réalisation d'un projet, les associations devront présenter un justificatif préalablement à tout versement

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 10-03-2021 – vote du budget primitif principal de l'année 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif principal 2021 tel que proposé par le Maire au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération

Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Budgétisé 2021	Chapitre	Recettes	Budgétisé 2021
Dépenses		1 439 675,55		Recettes	1 439 675,55
011	Charges à caractère général	339 150,00	013	Atténuation de charges	25 000,00
012	Charges de personnel	559 110,00	70	Produits des services	98 650,00
014	Atténuation de produits	3 000,00	73	impôts et taxes	661 226,00
65	Autres charges de gestion courante	238 241,26	74	Dotations, subventions et participations	553 799,00
66	Charges financières	60 715,20	75	Autres produits de gestion courante	55 000,00
67	Charges exceptionnelles	16 208,00	76	Produits financiers	
042	Opération d'ordre de transfert entre section pas à budgétiser	18 927,08			
023	Virement à la section d'investissement	204 324,01	002	Excédent de fonctionnement reporté	46 000,00

Section d'investissement

	Dépenses	1 301 914,58		Recettes	1 301 914,58
16	Emprunts et dettes assimilées	173 245,64	10	Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00
20	Immobilisation incorporelles	20 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	450 378,81
204	subventions d'équipement versées	96 779,00	16	Emprunts et dettes assimilées	255 098,00
			165	Dépôt et cautionnement reçus	700,00
21	Immobilisations corporelles	195 282,31	1068	Excédent capitalisé	288 486,68
23	Immobilisation en cours	718 420,25	024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00
001	Solde d'exécution de la SI reporté	98 187,38	040	Opération patrimoniale	17 927,08
			021	Virement de la section de fonctionnement	204 324,01

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 11-03-2021 – Autorisation de signature – Association le Village – Convention pluriannuelle d'objectifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe depuis plusieurs années au financement de l'association Le Village.

Il précise que les montants versés annuellement sont supérieurs à 23 000€ et qu'il convient donc de conclure avec l'association une convention pluriannuelle d'objectifs.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la convention présentée et annexée à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire

N° 12-03-2021 – Autorisation de signature – Association le Village – Mise à disposition des Galeries

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune met à disposition de l'association Le Village trois galeries depuis plusieurs années.

Il précise que compte tenu de l'ancienneté de la précédente convention, il est devenu nécessaire de la réviser afin de la faire mieux correspondre aux usages et besoins des parties.

Monsieur le Maire expose également que la Galerie Thébault située 23 rue du Maine ne figure pas dans la présente convention dans la mesure où la Communauté de Communes y installera la médiathèque le temps des travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque actuelle.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la convention présentée et annexée à la présente délibération

Précise que cette convention abroge et remplace toute convention antérieure afférente au même objet

Précise qu'à l'issue des travaux portant sur la future médiathèque un avenant à la présente convention sera conclu afin d'y intégrer la galerie Thébault

Autorise monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire

N° 13-03-2021 – Autorisation de signature – Mise à disposition d'un bâtiment

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes va entreprendre des travaux relatifs à la rénovation et extension de la médiathèque.

Durant les travaux et afin de permettre la continuité du service, la commune a été sollicitée afin de mettre à disposition un bâtiment.

Après échange avec l'association Le Village, il a été proposé que la médiathèque s'installe, le temps nécessaire aux travaux, dans le bâtiment 23 rue du Maine couramment nommé Galerie Thébault.

Afin de conclure cet accord, il est proposé au conseil de délibérer sur l'adoption d'une délibération autorisation monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de ce bâtiment.

A l'issue de travaux, le conseil municipal sera invité à délibérer afin de mettre à disposition ce bâtiment au profit de l'association Le Village dans le cadre du projet artistique associatif.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la convention présentée et annexée à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire

N° 14-03-2021 – Modification des statuts de Couesnon Marches de Bretagne – Compétence mobilité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes a décidé, lors de la réunion de son conseil en date du 30 mars 2021, de modifier ses statuts afin de prendre la compétence en matière de mobilité.

La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit que la compétence mobilité, aujourd'hui dévolue aux communes, soit désormais répartie entre la Région et la Communauté de Commune.

Cette compétence comprend 6 catégories de service :

- Services réguliers de transport public de personnes

- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de Transport scolaire
- Services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement)
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement)
- Services de mobilité solidaire

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a délibéré afin de modifier ses statuts de la manière suivante :

Compétence Mobilité-Transports :

Organisation de la mobilité sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne avec notamment :

- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié (antérieurement dénommé Plan de Mobilité Rurale) et de son programme d'actions,
- Mise en œuvre d'actions mobilité du Plan Climat Air Energie Territorial
- Étude et mise en œuvre d'une offre de transports à la demande adaptée au territoire,
- Réponse aux appels à projet et appels à manifestation d'intérêt sur le thème de la mobilité, notamment ceux prioritairement orientés vers les acteurs porteurs de la compétence mobilité,
- Participation financière aux études sous maîtrise d'ouvrage du SCOT, ou partenaires dans la cadre d'un conventionnement ayant pour objectif de développer l'offre de mobilités et de transports supra communautaire

La Communauté de Communes a par ailleurs décidé de ne pas se substituer pour le moment à la Région Bretagne dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et de services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

Monsieur le Maire précise que ce changement de statuts est subordonné à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Commune présentée par monsieur le Maire

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 15-03-2021 Archives municipales – Autorisation de recours au service des Archives Départementales d'Ille et Vilaine

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de s'assurer que les archives municipales soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales.

Il précise que le dernier versement aux archives municipales a été effectué en début d'année mais que le temps imparti n'a pas été suffisant pour finaliser le travail d'archivage.

Monsieur le Maire ajoute que le service des archives départementales a été sollicité et que suite à une visite il a confirmé ce besoin en proposant qu'un archiviste vacataire intervienne.

La durée de cette mission est estimée à une semaine de travail. L'intervention du vacataire aurait lieu dans l'été 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recourir à un archiviste titulaire d'un diplôme d'histoire et d'archivistique sur le grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe 1^{er} échelon (indice brut 446 et majoré 392)

Décide de procéder à l'acquisition les articles de conservation nécessaires à cette mission

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches liées

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021

N° 16-03-2021 Autorisation de signature – Convention Pays de Fougères et Région Bretagne – Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie

Monsieur le Maire expose au conseil que depuis 2018 le pôle énergie du Pays de Fougères valorise les certificats d'économie d'énergie (CEE) des projets municipaux du territoire.

Il précise qu'à ce jour les CEE peuvent être valorisés en tant que :

-CEE classiques : travaux d'isolation, ventilation et gestion technique du bâtiment

Ou

- CEE Coup de Pouce : pour le changement de chaudière fuel ou gaz dans un bâtiment tertiaire

Concernant les CEE classiques, la région met gratuitement à disposition un outil de mutualisation du dépôt des CEE à l'échelle régionale.

Afin d'accéder à cet outil il est nécessaire de signer une convention entre la commune et la région.

Monsieur le Maire présente ladite convention.

Les conseillers en énergie du pays de Fougères aident les communes à monter les dossiers d'un point de vue technique et administratif.

Pour les CEE classique, le Pays de Fougères a décidé que les frais de gestion de ces dossiers seront appliqués tel qu'indiqué dans la convention que monsieur le Maire présente.

Pour les CEE Coup de Pouce le dépôt et la valorisation des CEE se fait via un signataire de la charte « coup de pouce », le Pays de Fougères ayant contractualisé en ce sens avec CertiNergy. Monsieur le Maire présente une convention permettant au Pays de Fougères d'accompagner la Commune en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise monsieur le Maire à signer les conventions

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021

Le Maire
P. HERVÉ

N° d'ordre des délibérations : 01/03/2021 – 02/03/2021 – 03/03/2021 – 04/03/2021 – 05/32/2021 – 06/03/2021 – 07/03/2021 – 08/03/2021 – 09/03/2021 – 10/03/2021 – 11/03/2021 – 12/03/2021 – 13/03/2021 – 14/03/2021 – 15/03/2021 – 16/03/2021

HERVÉ Pascal, Maire		JALLU Yann	Excusé, pouvoir à A. BOURGEOIS
BONDIGUEL Nathalie, 1 ^{ère} Adjointe		ALEXANDRE Pierre	
ISAMBARD Albert, 2 ^{ème} Adjoint		LEGOUT Severine	
GUIBLIN Aline, 3 ^{ème} Adjointe		BOULET Peggy	
LE GONIDEC Guy 4 ^{ème} Adjoint		ROCHELLE Stéphane	Excusé, pouvoir à F. LANDAIS
LANDAIS Fabienne 5 ^{ème} Adjointe		SAINT MLEUX Xavier	
GORON Rémy,		JOUAUX Laëtitia	
LAUNAY Chantal,		SACHET Élodie	
BRIAND Henri,		DURET François	
BOURGEOIS Anne,			